

Compte rendu de la séance

du jeudi 15 décembre 2016

Date de convocation 08/12/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD

Absents représentés : Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE, Cédric LOUBET par Robert CINQ, Yvette CROUZET par Alain BRUYERE

Secrétaire(s) de la séance: Thierry GRIFFEL

Ordre du jour:

- Modification simplifiée n°1 du PLU
- SDET : transfert compétence "éclairage public"
- Dossier insalubrité immeuble situé au Roussel
- Projets 2017
- Goûter de Noël et voeux
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°1 (DE 2016 067)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Le conseil municipal,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48,
 - Vu l'arrêté municipal du 17 octobre 2016 prescrivant la modification simplifiée du P.L.U,
 - Vu la délibération du 19 octobre 2016 fixant les modalités de concertation
 - Considérant que la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 14 novembre 2016 au 14 décembre 2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,
- Entendu exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'approuver** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU afin de faire évoluer les règles d'implantations par rapport aux voies et emprises publiques de la zone U2 du règlement d'urbanisme

DIT QUE

Conformément aux articles R153-24 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant :

LE TARN LIBRE

SDET : compétence éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) propose aux communes membres de transférer la compétence "éclairage public".

Après concertation, les élus souhaitent avoir de plus amples informations sur les coûts, ce que comprend la maintenance des points lumineux...

Ils proposent de mettre en attente le délibéré pour une meilleure connaissance du dossier.

Insalubrité le Roussel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la maison d'habitation sise au lieu-dit "Le Roussel" a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 11 mars 2016 déclarant l'immeuble insalubre avec interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux.

A ce jour, les services de l'APA pour le compte du Département ont signalé que le bien était toujours occupé.

La commune a donc sollicité les services de l'ARS et la Délégation Départementale du Tarn Santé/Environnement pour connaître l'état d'avancement du dossier.

A ce jour, le Maire informe le conseil municipal que la commune est en attente d'une réponse.

Vote de crédits supplémentaires - puybegon (DE 2016 068)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2181 - 70	Installat° générales, agencements	-2400.00	
2181 - 78	Installat° générales, agencements	2400.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Projets 2017

Monsieur le Maire propose de faire un premier tour de table pour les pistes d'investissements pour l'année 2017

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Menuiseries
- Extension de la salle de rencontres (annexes de rangements)
- Adressage
- Mise en conformité de la gestion et planification des cimetières
- Terrain de pétanque

Goûter de Noël et vœux :

Le goûter des aînés aura lieu le samedi 17 décembre à 14h30 et les enfants le dimanche 18 décembre à 14h30. Il est rappelé que le cadeau destiné aux enfants de moins de 9 ans est distribué uniquement le dimanche lors de la venue du Père Noël.

Les vœux du maire aux nouveaux habitants sont programmés le vendredi 6 janvier à 19h30 à la salle de rencontres.

Questions diverses

- Prime agent non titulaire :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime de 175 € au titre des primes de fin d'année à M. BIBAL.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Lampadaire :

Prévoir de démonter le lampadaire situé face à la salle de rencontres afin de le solidifier.

- Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du vendredi 23 décembre au lundi 2 janvier inclus.

Une permanence électorale aura lieu le samedi 31 décembre de 9h00 à 12h00.

La séance est levée à 22h30.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	Représenté par CINQ Robert
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	Représentée par BRUYERE Alain